

M.R.B.C. - A.A.T.L.  
M. P. CRAHAY  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : xxx  
N/Réf. : AVL/AH/Bxl-2.  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue au Beurre – Restauration de l’orgue de l’église Saint-Nicolas.  
Avis préalable.  
*Dossier traité par Mme I. Segura.*

En réponse à votre courrier du 3 mars 2008 sous référence, réceptionné le 12 mars dernier, nous avons l’honneur de vous communiquer les remarques sur le projet susmentionné émises par notre Assemblée en sa séance du 9 avril 2008.

Dans sa configuration actuelle, l’orgue de l’église Saint-Nicolas est un instrument relativement hybride, assemblé d’éléments de 4 époques distinctes. La réalisation d’une nouvelle façade d’église dans les années 1950 a toutefois été déterminante pour l’aspect pour la disposition actuels de l’orgue.

De l’orgue d’origine datant du XVIIIe siècle, ne subsistent aujourd’hui que quelques vestiges désaffectés : les montants de la façade du grand buffet et l’horloge sont déposés et conservés sur le jubé tandis que le meuble (vide) du positif est placé au centre de la balustrade de la tribune où il sert de rangement. La composition de cet instrument reste à ce jour inconnue.

Réalisé en 1893 par Pierre Schyven, l’orgue « actuel » était à l’époque installé dans l’ancien buffet remanié pour l’occasion et conçu pour être placé dos à la façade. Il s’agissait d’un instrument d’esthétique romantico-symphonique, à transmission pneumatique. Suite à la reconstruction de la façade principale de l’église et à l’ajout du grand vitrail, l’orgue a été reconstruit en 1957 par la firme Stevens qui l’a scindé en 2 parties disposées de part et d’autre de la nouvelle verrière. L’orgue précédent a été intégralement utilisé mais il a été complété de jeux néoclassiques. A cette occasion, la transmission pneumatique a été électrifiée et une nouvelle console a été réalisée. Les dernières interventions subies par l’orgue ont eu lieu en 1971.

Dans son état actuel, l’orgue n’est plus jouable, ce qui est dû au manque d’entretien et à la pollution par la fumée des bougies. En raison des vices de la reconstruction de 1957 on ne peut toutefois limiter l’intervention à un simple relevage et il est indispensable d’améliorer la disposition interne de l’instrument. Celle-ci est actuellement extrêmement serrée, ce qui rend l’accordage et l’entretien difficiles voire impossibles sans démontages importants.

Le 3 avril 2008 une réunion s’est tenue sur place avec les représentants de la DMS et de la C.R.M.S. à laquelle le restaurateur a présenté ses différentes options pour remédier aux problèmes actuels.

Après l'examen attentif du dossier, **la C.R.M.S. a retenu la proposition qui consiste à optimiser la disposition actuelle de l'instrument dans les meubles actuels, y compris la redistribution de certains éléments et l'ajout de quelques compléments (option n°3)**. Cette option offre l'avantage de corriger les vices de construction dont souffre l'orgue tout en conservant les témoins de son évolution dans le temps. Respectueuse de l'histoire de l'instrument, elle apparaît également comme la moins interventionniste des trois propositions qui ont été faites.

La proposition n° 1 consistait en le retour à l'instrument de 1893 tout en conservant la console, la transmission électrique et les meubles actuels. Cette option suppose la suppression des jeux néo-classique ajoutés en 1957, ce qui rendrait l'orgue plus homogène du point de vue de la composition de ses jeux mais ce qui limiterait le répertoire musical. Toutefois, les problèmes d'accessibilité d'une grande partie du matériel resteraient non résolus. L'option n° 2 était la reconstitution d'un orgue entièrement mécanique à la manière de Schyven. Vu l'organisation de l'orgue de part et d'autre du vitrail, cette intervention consisterait reconstituer un instrument n'ayant jamais existé.

La Commission a donc écarté les deux propositions susmentionnées. **Elle demande au restaurateur de poursuivre la réflexion sur la restauration selon la proposition n° 3** tout en tenant compte des remarques qu'elle a formulées à cet égard.

– L'accessibilité du matériel serait améliorée en modifiant la disposition interne des jeux dans les deux buffets et en remaniant certains jeux (déplacements, compléments et suppression de certains éléments de qualité médiocre). Ainsi, il est proposé d'avancer les 2 buffets, de 50 cm sur la tribune et de les adapter pour permettre l'accessibilité de l'ensemble du matériel par un accordeur. La façade des buffets élargis serait alors située en avant-plan de la retombée des arcs de la tribune.

**La C.R.M.S. demande au facteur d'orgue de consulter l'architecte-restaurateur ayant restauré l'église, M. K. Breda, afin de réfléchir avec lui à la solution qui présentera le moins d'impact visuel sur l'espace.** A la demande de permis unique devront être joints des documents graphiques (photomontage, ou perspective ...) illustrant les effets des transformations. La Commission recommande également de présenter un simulacre du nouveau buffet.

– Les côtés des meubles sont aujourd'hui constitués de panneaux en bois à croisillons absorbant le son et dont l'aspect esthétique est peu valorisant. L'auteur de projet propose de les remplacer par des panneaux cannés ou par des jalousies, qui amélioreraient aussi l'acoustique de l'instrument. **La C.R.M.S. se prononce en faveur des jalousies, d'autant que l'orgue en comporte déjà derrière certains des panneaux ajourés.**

– La Commission ne s'oppose pas à **l'installation de certains jeux dans le meuble du positif qui subsiste de l'orgue du XVIIIe siècle, mais elle demande d'en examiner les conséquences sur la stabilité de la balustrade.**

– **Au vu de l'histoire de l'instrument et des modernisations opérées dès 1957, la C.R.M.S. n'a pas d'objections envers l'installation d'un combinateur électronique pour faciliter le jeu des organistes.** Elle demande toutefois un système le plus discret possible.

– L'église est chauffée par une installation à air chaud. Ce type de système peut engendrer de brusques écarts de température et un excès de sécheresse, et ainsi occasionner des dommages importants à l'orgue. **La gestion du chauffage devra à l'avenir être strictement contrôlée pour éviter ce phénomène.**

– Enfin, **la Commission s'interroge sur la nécessité de conserver le podium qui entoure la console.** Dans l'affirmative, il est indispensable d'en améliorer l'aspect esthétique. Elle demande également **d'intégrer au projet de restauration un meilleur éclairage du jubé** (à élaborer en collaboration avec l'architecte-restaurateur).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président